

# Habitat

## La Communauté de Communes du Pays Manslois s'est engagée dans le programme d'amélioration des logements « Habiter mieux »



La lutte contre la précarité énergétique de certains logements constitue un enjeu majeur sur le plan environnemental, économique et social. Ce phénomène touche durement les familles les plus modestes et particulièrement en Charente.

C'est pourquoi, la Communauté de Communes du Pays Manslois a décidé de s'associer au Département et à l'Etat pour soutenir la mise en œuvre du programme départemental d'intérêt général « Habiter mieux » qui prévoit de subventionner l'amélioration énergétique de 1 000 logements en Charente.

Ce programme est destiné à aider les propriétaires occupants aux revenus modestes, à financer des travaux d'amélioration de leur logement afin qu'ils puissent mieux se chauffer en réduisant leur consommation énergétique d'au moins 25 %. Il comprend également un volet de traitement des logements

insalubres ainsi qu'un volet de soutien aux propriétaires bailleurs souhaitant réhabiliter des logements à destination de locataires répondant aux critères de loyers sociaux.

La Communauté de Communes du Pays Manslois a souhaité apporter une aide financière aux propriétaires qui réaliseront des travaux en complément de celles de l'Etat, de l'Agence nationale de l'habitat (ANAH), de la Région et du Département.

Afin d'aider ces propriétaires à réaliser leur projet, le Conseil Général met gratuitement à leur disposition un opérateur (le PACT) qui se déplacera pour leur apporter une assistance technique aux différentes étapes :

- diagnostic complet de l'état du logement et de sa performance énergétique avant et après les travaux,
- évaluation des travaux à réaliser,
- soutien dans l'obtention des devis et la réception des travaux,

- soutien dans le montage des dossiers de demandes de subventions auprès des différents financeurs jusqu'à réception des travaux et obtention des aides sollicitées. +

### Propriétaires, vous avez un projet d'amélioration de votre logement ?

Adressez vous au :

PACT Charente  
Maison départementale de l'habitat  
57, rue Louis Pergaud  
16 000 Angoulême  
Tél. : 05 45 95 62 02  
[www.pactdescharentes.org](http://www.pactdescharentes.org)

